

Règlement

20^{ème} Rétrospective de la course de côte Corcelles-le-Jorat Les 19 & 20 août 2017

<p>Inscription</p> <p>Les propriétaires de motos et side-cars de course dont l'année de fabrication est antérieure à 1985, peuvent s'inscrire à cette manifestation. Des machines plus récentes ou non cursifiées peuvent être acceptées. Joindre une photo pour la première participation.</p> <p>Votre bulletin d'inscription doit nous parvenir avant le 30 juin 2017. Une confirmation d'engagement vous parviendra avec un bulletin de versement de Frs. 100.- payable à 10 jours après la réception de notre confirmation. Paiement hors délai : taxe de Frs. 20.-</p>	<p>Conditions générales</p> <p>Chaque participant circule sous sa propre responsabilité.</p> <p>Par son engagement, le participant accepte de respecter les directives et de se conformer aux observations des commissaires.</p> <p>Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident et sont dégagés de toute responsabilité pénale et civile.</p>
<p>Equipement obligatoire des pilotes :</p> <p>Casque</p> <p>Gants</p> <p>Bottes</p>	